



FLAXWEILER

AVIS

Conformément à l'article 24(1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Jean-Marc Mangen a introduit une demande d'autorisation concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une installation de biogaz à Flaxweiler (EAU-AUT-26-0326).

Le Collège Echevinal,
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

